



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Adopté par le bureau en réunion du 06/10/2025

PRÉAMBULE

Le présent règlement intérieur régit l'Association "AGIR CONTRE LA MALADIE", soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901. Il a pour objet de définir divers points, notamment ceux relatifs à l'administration interne de l'Association. Ce règlement est remis à l'ensemble des bénéficiaires de l'Association ainsi qu'à chaque nouveau bénéficiaire.

Le bureau de l'association AGIR CONTRE LA MALADIE est composé des membres suivants :

- Catherine CORMERAIS, Présidente
- Catherine BONDU, Secrétaire
- Fabienne SUBILEAU, Trésorière

Ce bureau est responsable de la gestion courante de l'association et de la mise en œuvre des décisions prises.

"AGIR CONTRE LA MALADIE" se compose de quatre sections : HANDI LOISIRS CLISSONNAIS, CANCER SOLIDARITÉ VIGNOBLE, MOUV'SANTÉ CLISSON et ADOPT'TON SPORT.

Chaque section propose des activités et des services adaptés à son public cible.

SECTION HANDI LOISIRS CLISSONNAIS (HLC)

Handi-Loisirs Clissonnais s'adresse aux personnes en situation de handicap souhaitant pratiquer des activités physiques adaptées dans un cadre bienveillant et inclusif.

Objectifs

- Permettre aux bénéficiaires de participer à des activités adaptées à leurs capacités.
- Favoriser l'inclusion sociale, le lien humain et le bien-être.
- Mettre à disposition du matériel spécifique pour les activités proposées.

Adhésion et Cotisation

Pour rejoindre Handi-Loisirs Clissonnais, les bénéficiaires doivent remplir un formulaire d'adhésion et s'acquitter d'une cotisation annuelle (voir les CGV).



13 RUE DES FILATURES 44190 CLISSON

02 40 03 73 25

CONTACT@AGIRCONTRELAMALADIE.FR





Fonctionnement

Les activités sont accessibles uniquement sur inscription via le site web dédié.

Un certificat médical est requis pour toute participation aux activités physiques adaptées.

Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin et restitué en bon état.

Certaines activités spécifiques (ex : piscine Aqua'Val Maine, billard) peuvent nécessiter une participation financière complémentaire.

SECTION CANCER SOLIDARITÉ VIGNOBLE (CSV)

Cette section est dédiée aux personnes atteintes de cancer. Elle leur propose un accompagnement global ainsi que des activités adaptées visant à améliorer leur qualité de vie.

Objectifs

- Proposer des soins de support et des activités physiques adaptées.
- Favoriser l'accompagnement psychologique et social.
- Assurer un suivi personnalisé et proposer une orientation après deux années d'adhésion.

Adhésion et Cotisation

L'adhésion implique le règlement d'une cotisation annuelle (voir CGV), renouvelable une seule fois. Un entretien est prévu à l'issue des deux années afin d'évaluer les besoins du bénéficiaire et envisager la suite de son parcours au sein de l'association.

SECTION MOUV SANTÉ CLISSON- MAISON SPORT SANTÉ (MSS)

Mouv'Santé Clisson est une Maison Sport Santé reconnue par les ministères de la Santé et des Sports. Elle propose des activités physiques adaptées, encadrées par des professionnels, dans une démarche de prévention et de bien-être.

Objectifs

- Encourager la pratique d'une activité physique adaptée régulière pour maintenir ou améliorer la santé.
- Offrir un accompagnement personnalisé en fonction des besoins individuels.
- Favoriser l'autonomie des adhérents dans la gestion de leur bien-être physique.

Adhésion et Abonnement

Toute personne souhaitant adhérer doit remplir un dossier et choisir une formule d'abonnement (voir CGV).



13 RUE DES FILATURES 44190 CLISSON

02 40 03 73 25

CONTACT@AGIRCONTRELAMALADIE.FR





Fonctionnement

Les activités sont proposées en groupe, du lundi au samedi matin.

Les séances sont encadrées par un enseignant en activités physiques adaptées.

Un entretien initial et un entretien final sont obligatoires et facturés.

Certaines activités sont partagées avec les autres sections (ex : piscine Aqua'Val Maine, billard) et peuvent nécessiter une participation financière complémentaire.

SECTION ADOPT'TON SPORT (ATS)

Cette section propose une approche multisport adaptée à tous les publics, permettant de découvrir et pratiquer différentes disciplines tout au long de l'année

Objectifs

- Favoriser la découverte de disciplines variées à travers une approche multisport.
- Stimuler la curiosité sportive et l'envie d'essayer de nouvelles pratiques.
- Améliorer la condition physique globale : cardio, coordination, équilibre, force.
- Rompre la routine, renouveler la motivation et prendre du plaisir dans l'effort.
- Proposer une activité conviviale et accessible à tous les âges et tous les niveaux.

Adhésion et Cotisation

Pour rejoindre Adopt'ton Sport, les bénéficiaires doivent remplir un formulaire d'adhésion et s'acquitter d'une cotisation (voir les CGV).

Fonctionnement

Les activités sont accessibles uniquement sur inscription via le site web dédié.

Un certificat médical est requis pour toute participation aux activités physiques.

Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin et restitué en bon état.

AUTRES DISPOSITIONS

Droits à l'image

Lors de toute adhésion, une autorisation de droit à l'image est demandée pour la promotion des activités de l'Association.

Respect des locaux, des personnes et du matériel

Les bénéficiaires doivent respecter les installations, les autres participants, les intervenants et les employés de l'association.

Ils s'engagent à adopter un comportement bienveillant et respectueux envers chacun, à ne pas stationner sur des emplacements non autorisés et à maintenir la propreté des lieux.



13 RUE DES FILATURES 44190 CLISSON

02 40 03 73 25

CONTACT@AGIRCONTRELAMALADIE.FR





Confidentialité et responsabilité

L'Association garantit la confidentialité des informations personnelles et décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol hors de ses locaux.

Annulation et maintien des cours

Toute annulation de participation à une activité doit être signalée au minimum 24 heures avant le début de la séance concernée.

L'Association se réserve le droit d'annuler ou de reporter une séance si le nombre de participants inscrits est inférieur à trois personnes.

Procédures d'avertissement et d'exclusion

Le non-respect du règlement peut entraîner un avertissement ou une exclusion décidée par le bureau après audition du bénéficiaire concerné.

Adoption et modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur est adopté par le bureau de l'association.

Il peut être modifié à tout moment par décision du bureau, lors d'une réunion dûment convoquée à cet effet.

Mentions RGPD / Données personnelles

Les informations personnelles collectées lors de l'adhésion ou de l'inscription aux activités sont utilisées uniquement pour la gestion de l'association et ne sont jamais transmises à des tiers sans accord préalable.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données sur simple demande adressée au bureau.

Modalités de communication du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur est remis à chaque bénéficiaire lors de son adhésion, soit en main propre, soit par courrier électronique. Il est également consultable à tout moment sur le site internet de l'association.

Assurance responsabilité civile

L'association souscrit une assurance responsabilité civile couvrant ses bénéficiaires lors des activités organisées dans le cadre associatif.

DATE :

NOM ET PRÉNOM :

☐ **EN COCHANT CETTE CASE, J'ACCEPTÉ LES TERMES DU RÈGLEMENT.**



13 RUE DES FILATURES 44190 CLISSON

02 40 03 73 25

CONTACT@AGIRCONTRELAMALADIE.FR

